

**Procès-Verbal de la Commission Locale pour  
l'Amélioration de l'Habitat d'Alès Agglomération  
Session consultative du 16 juin 2026**

**PRÉSENTS**

**Voix délibératives :**

**M. Fabien FIARD**, représentant le  
délégué de l'ANAH à Alès Agglomération  
(suppléant)

**M. BRIDIER Jean-Marie**, représentant du  
groupe Action Logement (titulaire),

**Mme CORNETTE Nathalie**, représentante  
du groupe Action Logement (suppléante),

**M. NEPOTY Romain** du CPIE du Gard,  
représentant des propriétaires (titulaire)

**Mme CALMET Catherine** de l'ADIL,  
personne qualifiée dans le domaine du  
logement (titulaire),

**M. BERNHART Régis** d'Habitat et  
Humanisme, personne qualifiée pour ses  
compétences dans le domaine social  
(titulaire),

**M. MOULIN André**, d'UFC que Choisir,  
représentant des locataires (suppléante),

**Mme MILLON Lucie**, représentante de la  
délégation Anah du Gard,

**Voix consultatives :**

**Mme GIRABET Laura**, Responsable du  
Service Habitat, Alès Agglomération

**ABSENTS EXCUSES**

**Voix délibératives :**

**Mme BOURGEOIS Aude**, Agence  
Départementale de l'Habitat et du  
Logement, personne qualifiée dans le  
domaine sociale,

<b>Mme CHERCHI Eva, Chargée de mission parc privé, Alès Agglomération</b>	
---	--

## Ordre du jour :

---

### ➤ Validation du Programme d'Action Territorial (PAT) 2026

Les membres de la CLAH ont reçu le projet de Programme d'Action Territorial 2026 en amont de la séance, dans une version permettant d'identifier toutes les modifications apportées par rapport à la version antérieure.

Les modifications apportées au document pour 2026 sont présentées et discutées en séance.

Compte tenu du contexte tendu sur l'état de la consommation des crédits présenté en préambule, il est important de clarifier les règles de priorité si une priorisation des dossiers s'avère nécessaire.

Mme MILLON souligne l'effort d'Alès Agglomération de prioriser l'aide Ma Prime Logement Décent aux logements occupés, tout en préconisant de préciser les règles liées à cette priorisation. Alès Agglomération prend note et propose d'apprécier l'occupation à la date de la visite de l'opérateur.

Concernant l'obligation de passage des ménages au sein de l'Espace Conseil France Rénov' avant tout dépôt de dossier de rénovation énergétique, Alès Agglomération précise que les opérateurs missionnés par la collectivité pour l'animation des dispositifs programmés sont habilités à délivrer cette attestation. Pour les autres cas, c'est le CPIE du Gard, dans le cadre de son partenariat avec la Maison de l'Habitat, qui est compétent pour réaliser cette mission et délivrer les attestations.

M. NEPOTY précise que les délais d'attente pour ces RDV dédiés sont inférieurs à 15 jours ouvrés.

Les autres points ne font pas l'objet de remarque des partenaires.

#### Avis favorable

*Les membres de la CLAH ont accordé un avis favorable à l'unanimité.*

**Le Président de séance  
Le représentant d'Alès Agglomération**



**Fabien FIARD**

**Membre nommé de la commission  
Adjointe au chef de service en charge du  
parc privé (Anah)**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Lucie MILLON".

**Lucie MILLON**

